

Affiché le

Retiré de l'affichage le

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/04/2021**

PRESENTS : Valérie AMBROIS, Emeric BARBIER, Marie FEUVRIER, Chantal GUETAZ, Yves JAYET, Philippe MARGNAT, Bernard MARTINEZ, Dominique PALIARD, Coraline RIVAT, Maria ROGRIGUES

Présence, en début de séance, de Monsieur Philippe CHARLETY, Vice-Président de la commission Planification, Stratégie du territoire, Cycle de l'eau au sein de la CCBE.

- Projet de construction de la STEP de Chabons/Burcin/Bizonnes

Présentation de ce projet reprenant l'avancement du dossier et le planning des différentes étapes à venir.

1. Désignation du secrétaire de séance

Yves JAYET est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. FINANCES

➤ **Subvention de fonctionnement aux associations et autres**

Comme chaque année, la commune de Burcin est sollicitée pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes.

Monsieur le maire expose à l'assemblée les différentes demandes de subvention formulées pour l'année 2021.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour l'année 2021 les subventions de fonctionnement suivantes :

- A.D.M.R. des Terres Froides Réalisation Locales Burcin	300 €
- AFMTELETHON	50 €
- EFMA Bourgoin-Jallieu	50 €
- Elan Solidaires Le Grand-Lemps	150 €
- Ligue contre le cancer	50 €
- Sou des écoles de Burcin	1 000 €
- Projet humanitaire Madagascar 2021	150 €

Cette action est portée par 5 lycéennes, dont 2 sont domiciliées sur la commune de Burcin. Leur objectif est de partir à Madagascar afin d'aider les enfants malgaches en leur apportant une aide humaine et matérielle.

Le conseil municipal a souhaité les aider en leur accordant une subvention d'un montant de 150 €. En contrepartie, elles présenteront un exposé de ce projet à l'école publique de Burcin sous forme de reportage photos et vidéos.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au B.P. 2021 - Article 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

➤ **Participation de la commune au SIVU du FAYARD**

Dans le respect de l'application de ses statuts, il est convenu que chacune des communes de Burcin et d'Oyeu délibère pour permettre le versement de sa participation annuelle au budget du SIVU du FAYARD.

La contribution totale des communes est fixée chaque année suivant les dépenses de fonctionnement nécessaires et est répartie au prorata de la population, soit 1/3 de la commune de Burcin et 2/3 pour la commune d'Oyeu.

Pour l'année 2021, la somme de 45 000 € est inscrite au BP du SIVU du FAYARD

La participation des communes s'établit donc ainsi :

- Commune de Burcin : 15 000 €
- Commune d'Oyeu : 30 000 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver le montant de 15 000 € correspondant à la participation de la commune pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce versement.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

4. DECISION DU MAIRE



Compte rendu de la décision du Maire, n° 1/2021 prise en application de la délégation accordée par délibération n° 2020-04-01 du 5 juin 2020 et concernant le choix du maître d'œuvre pour le projet de travaux de réhabilitation de la maison « La Cure » en 2 logements locatifs.

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet SAS ALEXANDRE TRIPIER, domicilié au 91 Route de Grenoble – 38690 CHABONS pour la conduite opérationnelle des travaux en matière de coûts, de délais et de choix technique, le tout conformément à un contrat et un cahier des charges défini.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal prend acte de cette décision.

Séance levée à 22 h 25

Philippe MARGNAT
Maire de BURCIN



A noter : Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 6 mai 2021 à 20 h 30.